

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2019-39 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1274 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS1 dans sa séance du 22 au 25 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

Attendu que l'Equipe de recherche labellisée U1274, désormais rattachée à l'Université Paris Saclay en lieu et place de l'Université Paris Diderot, relève pour son évaluation non plus de la vague D mais de la vague E.

DECIDENT :

Article 1 : L'Equipe de recherche labellisée U 1274 intitulée " Stabilité génétique, cellules souches et radiations / Genetic stability, stem cells and radiation" est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur François BOUSSIN est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2024.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL